



Toulennne

Informations

facebook.com/mairie.toulennne/

www.mairie-toulennne.fr

N° 233 - Août 2023

Edito

ENTRETIEN DES DIGUES DES BORDS DE GARONNE : ENJEU COMMUNAUTAIRE ABANDONNÉ PAR LA CdC DU SUD-GIRONDE

Les 4 avril et 10 juillet 2023, le Conseil Communautaire de la CdC du Sud-Gironde a commis la grave erreur politique d'abandonner le classement de trois digues de la Garonne. De ce fait, les terres agricoles, les habitations, les infrastructures, auront une chance sur deux d'être inondées sous un mètre d'eau tous les ans et même plusieurs fois par an, en fonction des aléas climatiques. Abandonner les digues de Toulennne alors que celles de Preignac, qui assurent la continuité du casier indissociable Preignac-Toulennne sont pérennisées est incohérent, absurde et indigne d'une CdC dont les objectifs devraient être de veiller en permanence au respect d'un esprit communautaire.

Le rôle premier d'une communauté de commune, sa raison d'être, n'est-il pas de fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens, afin de répondre aux besoins sociaux et économiques de l'ensemble des populations de son territoire ?

Comme l'ont indiqué les délégués de Toulennne au cours de la réunion du Conseil Communautaire, le déclassement de ces digues est une erreur économique, humaine et sociale, car elle va contraindre les populations concernées à déménager plus souvent, à mettre leurs meubles hors d'eau, à protéger leurs biens à l'intérieur comme à l'extérieur des habitations. De plus, elles ne seront plus remboursées car les assurances ne couvriront plus les sinistres devenus trop récurrents. Cette situation deviendra socialement insupportable.

Le déclassement de ces digues est également une erreur économique, car les routes communales et départementales seront immergées et donc coupées très souvent, ce qui obligera un détournement de la circulation et un entretien plus fréquent de cette voirie. Le surpresseur de Rougemont qui alimente Toulennne en eau potable sera inondé, la station de refoulement des eaux usées des bords de Garonne qui reçoit les effluents des communes de Toulennne et Preignac sera également sous l'eau, ce qui entraînera des conséquences sanitaires pour les populations de Toulennne et Preignac et augmentera les coûts d'entretien et d'investissement des installations. Les types de cultures pratiquées en bord de Garonne seront modifiés car les agriculteurs ne pourront plus semer de plantes hivernales (comme le blé par exemple) à cause des risques d'inondation.

Il est probable que le coût social, économique et environnemental soit plus élevé que l'entretien des digues.

C'est pour toutes ces raisons que les digues ont été construites, depuis plus d'un siècle et gérées et entretenues par l'Association Syndicale Autorisée depuis 85 ans.

L'argument soutenu par les opposants au maintien des digues

est le «risque financier» de leur coût d'entretien. Or selon le rapport ARTELIA (bureau d'études commandé par la CdC), le coût d'entretien prévisionnel annuel le plus pessimiste des 4 digues est le suivant :

Toulennne-Preignac : 39 000 € ; Verdélais-Ste Croix : 28 000 € ; St Macaire-St Maixant : 39 000 € ; Castets Barie : 20 000 € ; plus le versement au bassins versants : 70 000 €. Soit un total de dépenses annuelles, de **196 000 €**. (1)

(1) Ces coûts intègrent les études de régularisation, l'entretien courant et l'entretien après débordements sur la base d'une surverse tous les 6 ans et d'une réparation importante (200.000 euros) tous les 10 ans, ce qui statistiquement n'est jamais arrivé !

La recette annuelle procurée par la taxe GEMAPI est donc largement suffisante pour financer durablement l'entretien des digues. Personne ne peut croire que la CdC ne peut pas financer leur entretien alors que l'ASA et la commune de Toulennne l'ont financé depuis 1937, sans taxe GEMAPI.

À la suite de l'abandon des digues par la CdC, la municipalité de Toulennne, en lien avec les membres de l'ASA, vont entreprendre des démarches pour chercher une solution alternative permettant de poursuivre l'entretien du casier Preignac Toulennne.

Les délégués de Toulennne à la CdC du Sud Gironde

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vendredi 23 septembre, M. le Maire accueillera les nouveaux arrivants afin de leur présenter la commune ainsi que les services offerts. Un moment de convivialité vous permettra d'échanger.

Si vous êtes arrivés depuis septembre 2022 à Toulennne, n'hésitez pas à vérifier auprès de la mairie (**05.56.63.48.39 - accueil@mairie-toulennne.fr**) que vous êtes répertoriés parmi les nouveaux arrivants !





RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population 2024 (INSEE), la mairie de TOULLENNE recrute pour la période du 18 janvier au 17 février 2024 six agents recenseurs qui auront pour mission de déposer et de retirer les imprimés à compléter.

Profil de l'agent recenseur :

- Aptitudes relationnelles,
- Bonne présentation,
- Discrétion, confidentialité,
- Ordonné, méthodique,
- Grande disponibilité et ténacité : l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission **le soir et le samedi**. Une bonne connaissance de la commune est souhaitée.
- Capacité d'assimilation : l'agent recenseur doit être capable d'assimiler rapidement les règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement.



Une session de formation sera organisée pour les candidats retenus afin de bien connaître leur mission au cours de la 1^{ère} quinzaine de janvier 2024.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation manuscrite), avant le 30 novembre 2023, à : Mairie de TOULLENNE, 73 avenue du 8 mai 1945 33210 TOULLENNE ou par courriel : mairie.toulenn@wanadoo.fr

Le Maire, Christian DAIRE



RAPPEL

Mise à disposition **GRATUITE** du **bac jaune** au Pôle technique du SICTOM n°10 Fontaine - "ZAE Fontaine" à Fargues du lundi au vendredi de 13 h à 17 h.

Bac vert en vente au siège du Sictom.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulouse **8 et 22 septembre**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : Isabelle Dexpert – Jean-Luc Gleyze. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Stéphanie De Araujo-Millet au 05 56 99 34 23.

Ma commune, Ma Santé : prochaine permanence à Toulouse **lundi 11 décembre** de 14h à 17h. Uniquement sur rendez-vous à l'accueil de la Mairie (05 56 63 48 39) avec M. Franck JORIGNE (07 81 40 03 83).



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 3^{ème} période 2023

Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **JUILLET-ADÛT-SEPTEMBRE 2007** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



État Civil

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulenn.fr

Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions de ne l'utiliser qu'en cas d'urgence. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser un message contenant votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Vos Services

Sous- Préfecture : Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Mardi et vendredi : de 8h30 à 12h - Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 8h-15h et le samedi : 8h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : **Jeudi matin, tous les 15 jours, depuis le 12 janvier.**

Ramassage des emballages, papiers : **Vendredi matin, tous les 15 jours, depuis le 13 janvier.**

La Poste : En raison des travaux du bureau de Poste de Langon les horaires du bureau de Toulouse seront modifiés **du 7 septembre au 13 novembre** :

Lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00.

Samedi : Fermé.

Bulletin d'information de TOULLENNE.

Directeur de la Publication :

Christian DAIRE, Maire.

Mise en page, Imprimerie :

Sauternes Impression. Photos : Mairie

Site : www.mairie-toulenn.fr



UDAF33

Services et conseils pour les familles.

<https://www.udaf33.fr/>

<https://www.facebook.com/UDAF.Gironde.33>



RSA et EMPLOI SAISONNIER

Le Département de la Gironde relance ce dispositif, à compter du 1er juillet 2023, le cumul du RSA et d'un emploi saisonnier est possible dans la limite de 300 heures d'activité sur l'année (du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024).

Les secteurs de l'agriculture et la viticulture sont concernés par le dispositif : **vendangeurs, travaux en vert, maraîchage, horticulture, céréales...**

<https://www.gironde.fr/actualites/rsa-saison-le-cumul-est-possible>



PASS SPORTS

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif.

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024.

Qui est concerné ?

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

Comment cela fonctionne ?

Le Pass'Sport est une réduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de réduction est personnel et utilisable une seule fois auprès d'un club choisi.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Nouveauté cette année, le Pass'Sport sera désormais accepté **pour l'adhésion à une structure des loisirs sportifs marchands** comme par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot ou une patinoire, qui proposerait une offre d'un minimum de 3 mois pour un abonnement et d'au moins 12 séances pour des «tickets».

1jeune1solution.gouv.fr

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une réduction de 50 € pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport

Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

Droit d'Interpellation Citoyenne

Procédure et règlement du Droit d'Interpellation Local et Citoyen

L'objectif du DILC est de permettre aux habitantes et habitants de Gironde d'adresser une interpellation collective au Département (demande, proposition, vœu, opinion, projet...).

Les Girondines et Girondins interpellent aujourd'hui le Département par divers moyens : de façon informelle via des courriers papiers ou électroniques, des pétitions, des appels téléphoniques, des discussions avec les élu.e.s départementaux... et plus médiatiquement via, entre autre, la mobilisation des réseaux sociaux ou de la presse.

L'objectif de cette démarche est d'avoir une procédure pour répondre aux interpellations collectives, qui renforce les «porter à connaissance» des élu.e.s concerné.e.s, renforce leur visibilité et leur transparence et garantit une meilleure équité dans les réponses apportées par le Département.





Résumé du Conseil Municipal

Décisions à prendre

1) Restructuration du groupe scolaire – présentation des premiers scénarii

Le bureau d'études SAS KWBG a remis une synthèse des trois projets de restructuration, qui sera soumis à l'équipe éducative, ainsi qu'aux services du Département (Gironde Ressources / Service d'aides aux communes). Le bureau d'étude doit rendre le projet éligible notamment aux aides financières proposées par le Département (Convention d'Aménagement d'École).

3 principaux axes d'étude ont été poursuivis pour répondre aux besoins :

- d'amélioration des conditions d'accueil du périscolaire ;
- de création de 2 nouvelles classes élémentaires ;
- d'agrandissement du restaurant scolaire et de réaménagement des rangements ;
- d'agrandissement de l'espace adultes ;
- de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école.

M. le Maire présente les scénarii étudiés jusqu'à présent, avec les premières estimations financières.

Le conseil municipal approuve le point d'étape à l'unanimité des membres présents.

2) Location d'un local préfabriqué pour l'accueil périscolaire des maternelles

M. le Maire rappelle la nécessité d'améliorer dès le mois de septembre 2023, les conditions d'accueil des enfants de maternelles en périscolaire. Il est proposé d'installer provisoirement, dans l'attente des travaux de restructuration, une construction modulaire de 69 m² avec sanitaires intégrés.

M. le Maire présente l'offre de la société PORTAKABIN. Cette installation nécessitera en complément des travaux de raccordement aux divers réseaux :

Frais installation, transport : 8.218,80 € TTC
 Location : 1.064,40 € TTC / mois sur 24 mois
 Terrassement et fourreaux, entreprise STPF : 5.105,32 € TTC
 Raccordement eau, entreprise F. BOSQUET : 1.480,00 € TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

3) Présentation du projet de clôture du terrain d'honneur à la plaine des sports et choix de l'attributaire du marché

M. le Maire présente les aménagements prévus pour clôturer le terrain d'honneur de football à la plaine des sports afin de préserver cette installation sportive :

- pose d'une clôture de 2.00 m de hauteur avec portail coulissant de 3.50 ml
- pose d'un nouveau pare-ballon (coté terrain d'entraînement) et remplacement de l'ancien pare-ballon (coté club house).

3 entreprises ont remis une offre technique et tarifaire. Une offre étant incomplète, la commission Travaux propose de suspendre cette délibération et d'attendre pour apprécier sa nouvelle proposition.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

4) Gestion du personnel communal

• Présentation de la nouvelle organisation du temps de travail des agents de l'école.

• Modification du tableau des effectifs du personnel communal de l'école :

- fermeture d'un poste à 28/35^{ème} d'agent technique polyvalent à l'école et ouverture d'un poste à 35/35^{ème}

- ouverture d'un poste à 20/35^{ème} d'agent technique polyvalent à l'école

- ouverture des postes à temps non complet nécessaires pour la restauration des élèves ULIS et l'animation des activités périscolaires

• Autorisation de recruter pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent et indemnisation des congés annuels non pris par les agents contractuels

• Autorisation de recruter pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

• Recrutement d'agents chargés de préparer et réaliser l'enquête de Recensement 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

5) Validation du planning des activités de l'accueil périscolaire et tarification du service

M. le Maire rappelle qu'en 2022, près de 209 enfants (52 < 6 ans et 157 > 6 ans) ont utilisé les services de l'accueil périscolaire (APS) de l'école G. Brassens, ouvert sur la période scolaire de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h00.

Au total, 20.289 heures de présence ont été facturées (pour mémoire en 2021, 19.122 heures avaient été décomptées).

Si l'accueil du matin est dédié en «Espace libre» à des temps calmes avant la rentrée en classe, le soir les enfants ont la possibilité, sur inscription, de participer à des activités ludiques proposées par nos agents (brico-déco, club jeux de société, histoires fantastiques, danse, arts plastiques, théâtre) ou découvrir et participer à ces animations proposées par des prestataires extérieurs (éveil musical, tennis, sport découverte et nature).

Sous la direction de Laurence BOUFFARD-DOUTEAU, 13 agents communaux (dont 5 contractuels) outre 3 prestataires (B. Darrieulat pour le tennis, F. BALADE pour le multisport et l'association L'Auringleta pour l'activité nature), ont assuré l'accueil des enfants et l'animation de l'APS en 2022.

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'augmenter de 5 % les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2023/2024, en faisant évoluer proportionnellement les seuils et les taux d'effort, soit :

Prix plancher horaire : 0,53 €. Prix plafond horaire : 1,58 €.

Les taux d'effort sont pour : 1 enfant 0,0488 % ; 2 enfants 0,0467 % ; 3 enfants et plus 0,0446 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

6) Tarification du service de restauration scolaire

M. le Maire rappelle que la commune prend en

charge les frais de confection des repas, du personnel et des fluides, tandis que le comité de gestion du restaurant d'enfants (CGRE) paye les denrées.

L'analyse des résultats des comptes 2022-2023 fait apparaître une nette hausse des dépenses d'achat de denrées alimentaires, due notamment à l'augmentation globale de leurs coûts dans un contexte inflationniste fort.

Les enfants domiciliés à TOULENNE peuvent bénéficier d'une tarification à 1 € le repas, suivant leur quotient familial.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer les tarifs suivants proposés par le CGRE, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- 1 € (QF < 900 €) / 3,00 € (QF de 901 à 2 300 €) / 3,50 € (QF > 2 300 €)

- 6,20 € pour les enfants non domiciliés à Toulouse

- 6,20 € pour les adultes

- 12,85 € pour les personnes extérieures.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette proposition.

7) Autorisation de vente de logements appartenant à l'ONV au profit des locataires en place de la Résidence «Tustoc I et II»

M. le Maire rappelle qu'en 2021, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la demande de mise en vente sollicitée par Domofrance de 44 logements (40 Rue de Tustoc et 4 Route de Landiras), auprès de l'Opérateur National des Ventes (O.N.V.), SA de vente HLM du groupe Action Logement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- donne un avis favorable à la demande présentée par l'O.N.V.

- demande à l'O.N.V. d'assurer la continuité des espaces verts conformément aux actes notariés passés précédemment par Domofrance avec la commune de TOULENNE.

8) Mise à disposition des équipements sportifs et locaux à l'Union Sportive Fargues-Toulonne

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition auprès de la nouvelle association «UNION SPORTIVE FARGUES - TOULENNE» (USFT) des installations dédiées à la pratique du football (soit les terrains, les vestiaires et le club house).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

9) Motion relative à l'A62

Le territoire de la Communauté de communes du Sud Gironde bénéficie de la présence et de la proximité d'infrastructures autoroutières importantes (A62 et A63) qui contribuent à son attractivité et son développement et permettent d'assurer sa connectivité avec le reste du territoire régional et national.

Régulièrement sollicités par les entreprises et les particuliers qui empruntent l'autoroute A62 entre Langon et Bordeaux, nous, élus locaux, souhaitons interpeller l'État sur la situation inéquitable de notre territoire au regard du reste du territoire de la Gironde.

Consultez l'intégralité de la motion sur notre site internet : <https://www.mairie-toulonne.fr>

Informations

1) DIA – Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont

présentées.



Conseil municipal du 25 juillet 2023

Ces avis seront transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2] Présentation du compte rendu du conseil d'école du 15 juin 2023 par M. BOUCAU

Projet et vie de l'école

- Point sur les effectifs

276 élèves (- 12 élèves durant l'année scolaire). Ouverture de l'ULIS avec 7 élèves. Le dispositif s'est très bien ancré dans l'école et nous avons pu observer des élèves en progrès.

Bilan des projets et événements Les sorties ont été nombreuses cette année.

Balade poétique pour inaugurer nos plantations d'arbres.

Conte musical mené par le centre de musique ancienne de Sauternes. Fête des familles organisée à nouveau (exposition de l'école sur le thème des contes de 17h30 à 19h puis concert des enfants). Soirée prolongée avec l'auberge espagnole. Le lendemain, kermesse de l'APE.

Repas champêtre le mardi 27 juin.

Bilan APE En cette fin d'année, des actions ont été reconduites : - Carnaval - Vente mug personnalisé - Fête des familles - Kermesse le samedi (structures, calèche, poneys...) - Vente tickets tombola Remerciement au périscolaire pour le spectacle.

- Bilan du périscolaire

Rythmes encore modifiés suite au covid. L'année prochaine reprise du rythme normal.

Fonctionnement de l'école

- Bilan financier des actions municipales

Plantation arbres et pancartes 500 € + 300 €

Aménagement cour maternelle 1200 € jardinières + terre + plantes

Prévision achat tableau numérique pour la classe ULIS : 3300 €

Aménagement de la classe ULIS

Achat de mobilier flexible pour la nouvelle classe 5000 € environ

Peintures des couloirs.

- Bilan financier de la coopérative scolaire

Remerciements pour la subvention de la mairie qui permet la réalisation des sorties.

- Restauration scolaire

La loi Egalim continue à être respectée. La part du bio augmente.

Travail parallèle sur les grammages pour éviter le gaspillage (60 g de restes par enfant / bien par rapport à la moyenne nationale mais peut encore être amélioré)

Fournisseurs stables / locaux

Repas champêtre : les producteurs seront invités

Restauration de la salle maternelle prévue Les enseignants mangeront au complexe sportif.

- Prochaines élections des représentants des parents d'élèves

Pas de décision pour la date de la réunion de préparation du bureau des élections. Le soin est laissé au futur directeur ou à la future directrice d'organiser les choses à sa guise.

Organisation de la rentrée 2023

Structure de l'école : Les départs en retraite sont remplacés. Remplacement de la directrice aussi.

Ouverture de classe prévue en maternelle. Le poste sera pourvu.

Effectifs de la rentrée : +26 Petite Section, -31 départs en CM2. Inscriptions à tous les niveaux.

Classe ULIS : 12 élèves.

Organisation de l'accueil en PS : matinées d'intégration en plus des visites avec les parents.

Perspectives de rentrée : Avec l'ouverture de la classe de maternelle, nous allons manquer de locaux : la classe 13 sera une classe CM1 + installation d'une classe modulaire pour l'accueil du périscolaire.

Demande de financement «Notre École Faisons la Ensemble» pour avoir du mobilier dans les classes maternelles permettant de proposer des classes flexibles. L'objectif étant de limiter les inégalités, favoriser le bien-être des élèves et du personnel à l'école.

Installation d'un visiophone à l'entrée.

Souhait d'engager un projet vélo pour l'année prochaine (contraintes sur le taux d'encadrement ainsi qu'avoir des vélos en nombre suffisant).

Travaux (voir point § Délibérations-1) Dans le cadre de l'extension de l'école, entre 1.5 et

2 millions d'€ de travaux. Gros chantier sur plusieurs années / plusieurs phases.

Question remplacement atems : c'est souvent difficile (Problème de personnel).

M. Favier / SISS : CM2. Possibilité d'aller au SISS.

Stage de réussite organisé par Mme Ginestet du 25 au 30 août. Cible plutôt des élèves de CE1 pour pouvoir travailler. Objectif : se préparer à la rentrée, reprendre contact avec la lecture l'écriture, le calcul. 10 élèves inscrits.

Questions parents d'élèves concernant le retour d'enfants après une sortie périscolaire : une meilleure communication sera mise en place.

3] Présentation du Rapport 2022 du SICTOM par M. BALADE

- Très bonne collecte des bacs jaunes concernant notre commune. Les objectifs seront atteints.

- Objectif de réduire massivement notre production de déchets, afin de maîtriser les coûts du service et réduire notre impact sur l'environnement.

- 85 communes sur 5 CdC, 38 984 t déchets collectés soit 596,5 kg/an/hab (234 d'ordures ménagères + 279,8 en déchetterie ou PAV + 83 recyclable).

Le taux de valorisation est de 88 % (47 % valorisation énergétique, 29 % valorisation matière, 12 % valorisation organique, 12 % non valorisé).

- De nombreuses actions de prévention sont organisées (initiation au compostage...)

- Personnel : 84 agents.

- Coût aidé par habitant : 106 € ht.

4] Travaux au bureau de Poste de Langon et report de l'activité sur le bureau de Toulence (hors colis)

Le bureau de Poste de Langon sera fermé pour travaux d'aménagement **du 7 septembre au 13 novembre 2023**. Il n'y aura pas de bureau temporaire sur Langon.

De fait, l'activité sera reportée sur les bureaux de Poste de Saint-Macaire et Toulence.

Ce dernier sera donc ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00.

Questions diverses

Christian DAIRE informe que la réception pour l'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le 23 septembre.

Danièle Souperbat demande des explications sur la facture d'eau : en 2 parties : 6 mois de terme fixe + conso puis en décembre 6 mois de terme fixe + solde conso.

Elle s'indigne du second vote négatif concernant les digues (voir edito). Bernard Lamarque relate la séance du conseil communautaire au cours de laquelle les interventions des partisans de l'abandon de l'entretien des digues étaient vraiment orchestrées et en notre défaveur, contrairement à ce qui semblait acquis avant la séance. M. le Maire évoque diverses actions envisageables : arbitrage du Sous-Préfet, tribunal administratif. Les réparations prévues au budget 2023 seront néanmoins faites.

Jean-René BOUCAU informe que 30

récupérateurs d'eau ont été distribués.

Jacques FAVIER signale des difficultés pour les inscriptions aux transports scolaires. Date limite d'inscription gratuite repoussée au 30/7.

Christian RATEAU rappelle le Forum des associations le 9/9.

Nadège DESCLAUX présente le programme du Festival du Petit Bois le 26/8 à partir de 16h. Les 1^{ers} spectacles à 18h30.

Le 21/10 a été retenu pour un concert pour 2 groupes qui n'ont pas pu se produire lors de la Fête de la Musique.

Il y aura 4 conférences avec UTL de Pujols sur 2nde Guerre mondiale.

Jean-François BALADE sera absent de la réunion mi-mandat du 29/9.

Jean-Luc BERRON indique que le FC Graves a remis un chèque de 500 € au CCAS pour le prêt

du stade.

Sonia MARTIAL demande quand sera organisée la visite du château d'eau : avant la réunion de mi-mandat.

Marie-Claude BOUCAU informe qu'une rôtisserie sera présente les samedis matins à partir du 2 septembre sur la place de l'horloge.

Prochains conseils

**Vendredi 15 septembre
et Vendredi 20 octobre
à 18 h 30**



Judo

Retour sur une belle saison

L'année sportive écoulée a été très faste pour le Judo Club Toulonnais. En effet, le club a connu une affluence historique avec 178 pratiquants tout au long de la saison.

Ce chiffre démontre l'attachement que les licenciés ont pour ce club et qui sont revenus en nombre dès le début de saison, ainsi que la confiance des nouveaux qui les ont rejoint.

Le Judo Club Toulonnais a également créé deux cours supplémentaires au cours de cette saison avec l'éveil judo qui se pratique les jeudis, ainsi que les cours de Taïso du mercredi. Ces cours ont permis aux premiers de découvrir le judo de façon ludique, et aux seconds de pratiquer une activité physique de remise en forme / renforcement musculaire dans une ambiance bon enfant. Ces deux cours sont venus étoffer ceux déjà proposés : le Ju-Jitsu/Self défense, le Judo enfants et adultes.

Côté sportif, les résultats ont également été présents avec de nombreux jeunes judokas qui ont représenté le club dans les tournois locaux avec pour certains de très bons résultats et de nombreux podiums, mais aussi sur des compétitions officielles aux quatre coins de la Nouvelle Aquitaine. À noter la très belle 5^{ème} place de Maël Ribes au Circuit Aquitain Minimes.

Au niveau des adultes, les compétiteurs ont également répondu présent avec de bons résultats, mais également sur les épreuves techniques préparatoires à l'obtention de la ceinture noire. Avec cela, le club compte maintenant 2 ceintures noires supplémentaires (Jean-Baptiste Puyau et Emmanuel Fuchs) concrétisant ainsi le travail effectué tout au long de la saison et démontrant la qualité de l'enseignement dispensé par le professeur M. Christian Latestère, 6^{ème} Dan.

Pour clôturer cette belle saison, a eu lieu fin mai la traditionnelle remise des ceintures récompensant le travail des jeunes et moins jeunes.

N'hésitez pas à venir rejoindre ce club dynamique et convivial. Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au : **07 82 07 03 07**

En attendant de vous retrouver plus nombreux encore dans un dojo refait à neuf, nous vous donnons rendez-vous sur notre site internet et les réseaux sociaux pour suivre l'actualité du club.

<https://www.facebook.com/judoclubtoulonnais/>
<https://judoclubtoulonnais.fr/>



Forum des Associations

Comme tous les ans, ne manquez pas le rendez-vous incontournable de la rentrée qui se déroulera le Samedi 9 Septembre de 15h à 17h en bordure du bois communal et des terrains de football !

Venez rendre visite aux associations présentes ainsi qu'à leurs représentants pour discuter, voir, essayer...

Ce lieu propice à l'échange et à la découverte vous permettra, à vous ou à votre enfant, de trouver votre activité que vous soyez plutôt attiré par le sport, la culture, l'art, le loisir, le caritatif...

Tout au long de l'après-midi des démonstrations seront proposées par les associations afin de finir de vous convaincre !

Nous vous attendons nombreux

La commission Associations Vie communale Sports, Christian RATEAU

TOULLENNE
SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023
Plaine des Sports 15H-18H



Tennis

Fin de saison

La saison tennistique s'est terminée en fanfare avec la fête du club le 17 juin qui a regroupé une centaine de personnes et qui a été une belle réussite. Cette animation a été suivie du tournoi jeune au cours duquel près de 50 joueurs et joueuses ont arpenté les terrains pendant 15 jours. Cela a donné lieu à de belles parties. Nous pouvons féliciter ces 50 jeunes qui se sont admirablement comportés, ainsi que Juliette, Adèle, Justine, Tom, Victor, Hugo, et notre TTCiste Mathis qui sont les heureux gagnants des différentes catégories.

Résultats sportifs

Nous notons l'exploit de Mathis Deyres, qui est arrivé en finale du tournoi de Langon, après avoir battu des joueurs bien mieux classés que lui. Il n'a malheureusement rien pu faire en finale face à Grégoire Gervail classé -2/6. Félicitations à notre jeune joueur !

Inscriptions saison 2023-2024

Les inscriptions pour la prochaine saison auront lieu les samedis 2 et 9 septembre de 9h30 à 12h30, au club house, situé aux abords des terrains.

N'hésitez pas à contacter le club pour tout renseignement complémentaire, par téléphone au 06 93 97 83 46, ou par mail : tc.toulonne@fft.fr





COS

TOULENNE

Comité des Oeuvres Sociales
du personnel communal
de Toulennne

VIDE GRENIER

Dimanche 10 septembre 2023

Place de l'Horloge
de 7h à 18hRestauration
sur place2 € le mètre linéaire
payable sur place

Tél : 05.56.63.48.39

ATPH



TOULENNE

ÉGLISE ST-SATURNIN
Rue de l'église (En bord de Garonne)Soirée Gospel avec
Happy Gospel Singers

SAMEDI

16 septembre 2023 à 20h30

Réservations : 06 73 28 01 74 / 07 87 00 14 76

dans le cadre des Journées du Patrimoine

Visites guidées de l'église
samedi 16 et dimanche 17 septembre
renseignements au : 07 88 73 45 97

Ne pas jeter sur la voie publique



vous convie car, après la soirée GOSPEL, une formation chère au cœur des habitués de nos concerts, **MANDOL'IN TEMPO**, se produira le **DIMANCHE 22 OCTOBRE**, à **16 h30** toujours à l'église en bordure de Garonne.

Après le superbe concert du 1^{er} juillet donné par LE CHOEUR DES RUGUEUX, transcendé par la magistrale préparation et la stimulante direction de Samuel Trias son jeune chef de chœur sur le départ hélas, nous vous souhaitons un bel été en attendant nos rendez-vous automnaux.

EN VOIX LA MUSIQUE

RENTRÉE EN CHANSONS le 12 septembre

Après une belle participation de l'ensemble Vocal le 1^{er} juillet aux scènes buissonnières de Léognan où les choristes ont su trouver un véritable jeu de nuances, de timbre, d'atmosphère, une pause estivale était bien méritée !!!

En Voix la Musique repart avec un programme renouvelé : Jean-Jacques Goldman, Julien Clerc, Simon and Grafunkel, Michel Sardou, Zazie... et les autres... Lara Fabian («Tu es mon autre»), Vianney («et bam»), Claudio Capeo («Un homme») et d'autres viendront compléter le nouveau programme.

En Voix la musique est un chœur vivant, à 3 ou 4 Voix : 6 soprano/ 5 ténors - basses/ 9 alti. Les choristes expriment leur bonheur de chanter et aime partager avec le public ces émotions musicales qui donnent aux chants interprétés une couleur différente.

Si vous souhaitez découvrir le chant choral, nous rejoindre, il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances musicales, juste l'envie de chanter !

Répétitions : Mardi de 20h à 21h30 (avec pour aide 15 minutes de technique vocale) à l'Espace Culturel (rd1113).

Direction : Laurence WALLIMANN

Pour les concerts nous formons un grand chœur de 40 choristes avec Voix Si Voix La (Saint Selve) et Carisong (Carignan) accompagnement au piano : Damien SORRAING

REPRISE LE MARDI 12 SEPTEMBRE

2 COURS GRATUITS «DÉCOUVERT» vous sont proposés.

Chantez...chantez... donnez-vous l'envie d'avoir Envie !!!**CONTACT : Marie-France DARRIEULAT : 07 88 73 45 97 / 05 56 62 36 98**

Le **samedi 16 septembre 2023** à **20h30** l'ASSOCIATION TOULENNE PATRIMOINE HISTOIRE accueille les **HAPPY GOSPEL SINGERS** en l'église Saint Saturnin.

La présence de cette remarquable formation de Gospel un week-end des Journées du Patrimoine n'est pas le fruit du hasard. Ajouter au plaisir des belles pierres le plaisir du chant et du partage d'émotions musicales ne conduit qu'à un mariage des plus heureux !

Des plus fiables aussi car le groupe LES HAPPY GOSPEL SINGERS, venu de Villeneuve-sur-Lot, en impose autant par le nombre de ses membres (une quarantaine de choristes) que par le volume de son répertoire tourné vers la musique afro-américaine et surtout le Gospel.

A.T.P.H. se réjouit de faire découvrir à son fidèle public LE HAPPY GOSPEL SINGERS, prestigieux ensemble de choristes haut en couleurs, joyeux, passionné de chant, et de contribuer ainsi, très modestement, à la renommée de Toulennne, tant sur le plan culturel que sur sa conception de la mise en valeur du patrimoine.

Un rendez-vous rare pour un magistral concert de chant choral.

Entrée : 12 €. Gratuité pour les moins de 14 ans.

Réservations très recommandées aux :
06 73 28 01 74 ou 07 87 00 14 76

C'est à un automne radieux qu'**A.T.P.H.**





TOULENNE FESTIVAL DU PETIT BOIS

✦ 2023 ✦ EDITION 15

16H-18H LUDOTHEQUE EPHEMERE
OUISTITI CIRCUS

CIE LEZARTIBULLES
18H30 LE VOYAGE D'AUGUSTINE

ALENADA
19H30 BAL TRAD

CIE LA CABALE
20H45 SAUVAGES

CIE H
22H LA CONF'

26 AOUT ✦ 16H-23H

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

✦ ENTREE LIBRE ✦



RENSEIGNEMENTS 06.31.52.66.53 / 05.56.63.48.39
BOIS COMMUNAL RUE DE VINCENNES 33210 TOULENNE

Patchwork Amitié

Nous reprendrons nos rencontres le vendredi de 14h30 à 17h à partir du 8 septembre dans la salle des associations (derrière la Mairie).

Les personnes intéressées par le patchwork ou par d'autres activités d'aiguille [broderie, crochet...] peuvent se joindre à nous. Elles seront les bienvenues.

Contact : 06 77 74 77 47



«Tous les articles et photos destinés à la publication
devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.

Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»

RA.PE.TOU

Pas de pause en juillet !

Même si les rangs des RAPETOU sont un peu dégarnis en juillet et en août, les entraînements se poursuivent toujours et les courses aussi.

C'est d'ailleurs la saison des trails de montagne. Nous avons pu retrouver Patrick et Valérie Courtade du côté de Luchon pour le 10 km de l'Aneto Trail. Quant à Pascal Reynaud, il bouclait les 40 km de l'épreuve ne un peu plus de 8h.

Trois de nos coureurs ont participé à la célèbre course des Crêtes d'Espelette. Sur le 21 km et sur 1040 arrivants, Julien Violette se classe 36^{ème} et David Cazemajou 127^{ème}. Sur le 15 km, Jean-Michel Gavras termine 56^{ème} sur 916. D'excellents résultats, félicitations !

Quant à Yohann Daviau, les mots nous manquent pour décrire sa performance : il boucle les 100 km (et 6500m de dénivelé) de l'UltraAriège d'Ax-les-Thermes en un peu plus de 18h ! Bienvenue dans le monde de l'ultra-trail !

Bravo aussi à Laurent Sancey qui arbore au moins 2 fois par week-end le maillot des RAPETOU sur toutes les courses du sud-ouest !

